




Quelles sont les démarches à faire en cas de fuite d'eau ?

Une fuite d'eau, même minime, peut avoir des **répercussions importantes** sur votre [facture](#).



Dans ce cas, il convient de localiser la fuite et d'y remédier (*gardez votre facture de réparation ; elle peut vous être demandée*) et ensuite d'adresser un courrier aux différents acteurs : [VEOLIA EAU](#), la mairie, le syndicat ([SIAEP-FR](#)).

Conseil  : Vérifier régulièrement (*mensuellement*) votre consommation et couper l'eau en cas d'absence prolongée.

[Retour](#) à la liste des questions...

